

COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la réunion

Le 16 novembre 2023 à 14h00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels s'est réuni salle « Menjuc » située sur le Site d'Arjuzanx - 40110 Morcenx-la-Nouvelle, sous la présidence de Monsieur Paul CARRERE.

Participaient à cette réunion

REPRESENTANTS DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Madame Sophie WEBER, Monsieur Serge SORE.

REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT DES LANDES

Monsieur Paul CARRERE, Madame Dominique DEGOS, Monsieur Damien DELAVOIE, Monsieur Christophe LABRUYERE.

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD (MARAIS D'ORX)

Monsieur Bertrand DESCLAUX

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD (ETANG NOIR)

Monsieur Pierre PECASTAINGS

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

Madame Isabelle CANTEGREIL

Monsieur Jérôme BAYLAC-DEMENGETROY

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Monsieur Jean-Luc POUTS

REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE DE SEIGNANX

Etaient également présents

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Monsieur Denis RICHARD (Directeur), Mesdames Fabienne PUYO-SAVARY, Sophie LAUGAREIL et Stéphanie DARBLADE.

PAIERIE DEPARTEMENTALE

Madame Isabelle COLOMB, Payeuse Départementale

La réunion du Comité Syndical se tient dans les locaux du Site d'Arjuzanx le 16 novembre 2023, à partir de 14h00.

Monsieur Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte, fait l'appel des membres présents ; Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Paul CARRERE donne lecture de l'ordre du jour. Les membres du Comité Syndical ne formulent aucune remarque sur cet ordre du jour.

Dossier n° 1 – SMGMN – Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2023, a été communiqué à l'ensemble des délégués du Comité Syndical et sa rédaction n'appelle aucune remarque.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les termes du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2023.

Dossier n° 2 – SMGMN – Communication d'une décision prise dans le cadre des délégations confiées au Bureau lors de sa réunion du 2 août 2023

Monsieur Paul CARRERE expose le contexte de la réunion des membres du Bureau du 2 août dernier en vue du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé par l'Association Nautique Arjuzannaise sur le lac d'Arjuzanx.

Cette association propose des activités de sports nautiques au bénéfice de ses adhérents et des collègues souhaitant pratiquer des sports nautiques durant le temps scolaire (EPS). La redevance proposée pour cette autorisation est de 250 € par an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur le renouvellement de cette convention d'occupation sur le lac d'Arjuzanx.

Dossier n° 3 – SMGMN – Renouvellement des contrats d'assurances

Monsieur Paul CARRERE indique que les marchés d'assurances du Syndicat Mixte se terminant le 31 décembre 2023, il convenait de lancer une nouvelle consultation pour leur renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2024.

A cet effet un Assistant à Maîtrise d'ouvrage, le Cabinet ARIMA de Toulouse a été recruté par marché, pour la définition d'un cahier des charges correspondant aux besoins d'assurance de la collectivité et d'un accompagnement jusqu'à la notification des nouveaux contrats.

La période de consultation s'est achevée le 20 octobre 2023 et la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte qui s'est réunie le 7 novembre 2023, a décidé d'attribuer :

- GROUPAMA D'OC pour les lots « dommages aux biens », « véhicules à moteur » et « prestations statutaires »
- COUTET DUBOS SEYFFART / MMA pour le lot « responsabilité civile »
- COUTET DUBOS SEYFFART / COVEA pour le lot « protection juridique de la collectivité »
- Le lot 5 « protection fonctionnelle des agents et des élus » est déclaré infructueux

La consultation fait apparaître une augmentation globale des cotisations annuelles de plus 13 582.76€, soit + 24% par rapport à 2023 mais avec globalement une meilleure couverture des biens et des personnes.

Monsieur Serge SORE confirme que le dossier des assurances pour les collectivités est très complexe et surtout depuis quelques années : beaucoup d'élus craignent surtout la non-assurance.

Madame Dominique DEGOS confirme des augmentations de plus de 30% pour l'année prochaine pour certaines collectivités landaises.

Monsieur Christophe LABRUYERE s'interroge sur le lot 3 « véhicules à moteur » dont la prime a quasi doublé par rapport au précédent contrat. Monsieur Denis Richard confirme que plusieurs sinistres sont survenus sur les sites du Marais d'Orx et la Réserve d'Arjuzanx ces derniers mois, sans lien les uns avec les autres, avec notamment l'incendie du tracteur d'Arjuzanx durant l'été.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer les lots relatifs au Marché de renouvellement des assurances du Syndicat Mixte, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Dossier n° 4 - SMGMN - Désignation d'un délégué du Comité Syndical au sein de la « Commission Locale de l'Eau » du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Bassin de la Midouze »

Monsieur Paul CARRERE expose la demande des services de la Préfecture des Landes pour la désignation d'un délégué qui siègerait à la Commission Locale de l'Eau (CLE) dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Bassin de la Midouze ».

Lors de la réunion du 6 décembre 2021, le Comité Syndical a désigné Madame Réjane DEHAIBE, pour représenter le Syndicat Mixte au sein de cette instance : il est proposé de reconduire cette désignation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Dossier n° 5 - SMGMN - Convention de partenariat avec le CaféMusic, Association Montoise d'Animation Culturelle (AMAC)

Monsieur Denis RICHARD expose la proposition de mise en place d'un partenariat avec l'association Montoise d'Animation Culturelle qui gère le CaféMusic de Mont de Marsan, afin de développer des programmations culturelles (concerts) communes avec les réserves du Syndicat Mixte.

Ce partenariat pourrait également avoir un caractère social au vu des actions menées par l'association avec les jeunes des quartiers défavorisés de Mont de Marsan pour un accès privilégié à la Nature.

Monsieur Jean-Luc POUTS confirme l'intérêt de ce partenariat avec un établissement qui est labellisé « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et qui pourrait proposer également des résidences d'artistes dans les gites.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour la mise en place de ce partenariat.

Dossier n° 6 - SMGMN - Frais de déplacement - indemnité d'hébergement

Il convient de mettre à jour les taux de remboursement de frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des agents territoriaux du Syndicat Mixte., à la suite de la parution de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 relatif à la revalorisation des barèmes d'indemnisation.

Monsieur Denis RICHARD indique qu'il est proposé de fixer aux taux maximums établis par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2023, les montants forfaitaires de l'indemnité d'hébergement, comme suit :

Lieu de la mission	Taux de base	Communes de 200 000 hab. et du Grand Paris	Paris Intra-Muros
Taux du remboursement incluant le petit déjeuner	90 €	120 €	140 €

Les déplacements à l'étranger organisés à l'occasion de colloques ou congrès, seront pris en charge selon les montants fixés par arrêté ministériel, pour chaque pays.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Dossier n° 7 - ARJUZANX - Tarifs des produits et prestations de service

Madame Sophie LAUGAREIL fait la présentation des nouvelles propositions de produits à mettre en vente à la boutique de la Maison de Site d'Arjuzanx.

A la question de Madame Dominique DEGOS relative à la provenance des articles inclus dans les rubriques « Accessoire/Déco » et « Saveur/senteur », Madame Sophie Laugareil répond qu'il s'agit de produits locaux préparés par une personne d'Ygos-Saint-Saturnin et une association de Sabres.

Madame Sophie LAUGAREIL indique également qu'un séjour ornithologique pour l'observation des Grues cendrées, organisé en partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, sera proposé le week-end des 9 et 10 décembre 2023.

Il comprendra l'hébergement dans les gîtes Menjuc (2 jours/1 nuit), l'accompagnement ornithologique par les gardes naturalistes de la réserve, le transport en minibus et la pension complète (restaurant ou panier pique-nique), pour un tarif de 190 € TTC, avec règlement à la réservation.

Madame Sophie LAUGAREIL précise qu'il est d'ores et déjà complet.

Monsieur Paul CARRERE annonce que les rendez-vous « grues gourmandes » co-organisés avec l'Office du Tourisme Intercommunal du Pays morcenais sont également très prisés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'adoption de ces nouveaux tarifs de produits et séjour.

Dossier n° 8 - ARJUZANX - Gestion forestière - coupes de bois : complément à l'Etat d'assiette 2023

Madame Sophie LAUGAREIL expose ce dossier qui consiste à ajouter une coupe d'arbres le long de la piste de ceinture sur le nord-est pour des raisons de sécurité et de qualité de peuplement.

L'Etat d'assiette des coupes à compléter au titre de l'année 2023 correspond à la parcelle forestière suivante :

Parcelle	Superficie	Coupe	Opération	Destination prévisionnelle :
I - Coupes non prévues à l'aménagement et à inscrire en 2023				
6b	7,99 ha	E3	Coupe d'amélioration, de sécurité. Cloisonnement. Chemin de ceinture du Nord	Vente Bois façonné (80 m3a)

En complément, Madame Sophie LAUGAREIL explique que l'appellation « bois façonné » implique que le traitement est exclusivement local.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour ajouter ces coupes de bois complémentaire à l'Etat d'assiette 2023.

Dossier n° 9 - ARJUZANX - Travaux de sécurisation de la RD114 par la mise en œuvre d'une opération d'abattage, débardage et vente en bois façonnés avec l'ONF

Madame Sophie LAUGAREIL explique que le talus bordant la RD114 à la sortie d'Arjuzanx en direction de Villenave est inclus dans le périmètre des parcelles forestières 21 et 22 du site d'Arjuzanx et gérées par l'Office National des Forêts (ONF).

En raison de la chute de plusieurs arbres (acacias, faux-robiniers) ces derniers mois, une opération a été programmée avec l'ONF pour la maîtrise d'œuvre, afin de conduire des opérations de coupes d'arbres pour sécuriser ce talus long de plus de 800 mètres.

La convention d'exploitation proposée cadre l'intervention de l'ONF pour les opérations de débardage et inclue une vente en « bois façonné ».

A la question de Monsieur Bertrand DESCLAUX relative au choix qu'il sera fait soit de replanter sur le talus ou bien de laisser évoluer la végétation, Madame Sophie LAUGAREIL indique que les acacias vont repousser en rejets et qu'un entretien régulier sera nécessaire pour maintenir l'ensemble.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'adoption de cette convention.

Dossier n° 10 - ARJUZANX - Renouvellement de la convention de partenariat avec le lycée Duroure de Sabres pour l'organisation de travaux pratiques et chantiers-école sur le site d'Arjuzanx.

Madame Sophie LAUGAREIL rappelle que depuis 2010, un partenariat existe entre le lycée professionnel agricole et forestier R- DUROURE de Sabres et le site d'Arjuzanx pour mener des chantiers-école avec des élèves des filières « Nature Jardin Paysage et Forêt » et « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune GMNF ».

Ces chantiers permettent notamment à la réserve d'intervenir sur les espèces exotiques envahissantes et la réouverture de milieux, y compris dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale depuis 2022.

La nouvelle convention qui cadrera ce partenariat est proposée pour une durée de 3 ans maximum.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'adoption de la convention de partenariat avec le lycée R- DUROURE de Sabres.

Dossier n° 11 - ARJUZANX - Convention pour l'animation d'une conférence « d'une mine de lignite à une réserve naturelle nationale » aux archives départementales

Madame Sophie LAUGAREIL indique que dans le cadre de l'exposition conçue par les Archives départementales en partenariat avec les bénévoles du Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes (SAPAL) en mai 2023 et qui retrace l'histoire du site minier d'Arjuzanx, elle a été sollicitée pour proposer une conférence le 5 décembre 2023 afin de faire le lien avec la Réserve Naturelle Nationale.

Monsieur Paul CARRERE et Madame Isabelle CANTEGREIL rappellent le travail qui a été fait avec la participation d'anciens mineurs, présents à l'inauguration, pour la conception de cette exposition. Les familles morcenaises ont été très touchées par l'histoire de la Mine : en raison des expropriations qui ont été conduites (destruction d'une quinzaine de métairies), du lancement de l'exploitation puis de la fermeture du site une trentaine d'années plus tard

En conséquence, il en résulte une ville traumatisée qui a perdu près d'un quart de ses habitants en quelques semaines (de 6000 à 4500 habitants). Depuis quelques années, l'équipe municipale relance une dynamique et la création de la commune nouvelle participe à cet élan.

Monsieur Serge SORE constate qu'il y a un véritable travail d'ethnologue à mener autour de cette Histoire industrielle encore fraîche dans les mémoires des habitants. Monsieur Paul CARRERE confirme qu'un recueil auprès des anciens mineurs avait été mené par Jérôme BAYLAC, ancien directeur de la médiathèque, constitué en « arbre à paroles ».

Monsieur Christophe LABRUYERE demande quel était le nombre d'ouvriers touchés par la fermeture du site minier d'EDF, ce à quoi Madame Sophie LAUGAREIL répond qu'ils étaient environ 700 personnes qui travaillaient sur ce site. Monsieur Paul CARRERE confirme que ces salariés d'EDF ont été réaffectés sur d'autres sites industriels d'EDF (centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn-et-Garonne) ou mis en pré-retraite.

A la suite à cette période faste, la ville a hérité de nombreux équipements publics, mais difficiles à entretenir dans le contexte post-EDF ; le Conseil départemental des Landes a racheté le site au début des années 2000 et sa renaturation a donné un nouvel élan au territoire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Dossier n° 12 - ETANG NOIR - Convention de partenariat - Atlas de Biodiversité Communale de Soustons

La commune de Soustons s'est positionnée en 2022 en faveur de la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC), au titre de l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Madame Stéphanie DARBLADE expose la démarche de la Commune de Soustons qui s'intègre pleinement dans le cadre du plan de gestion de la Réserve naturelle de l'étang Noir notamment avec la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire.

En réponse à la demande de Monsieur Serge SORE, Madame Stéphanie DARBLADE explique que la réserve a été sollicitée comme d'autres partenaires pour apporter une expertise dans le cadre de la réalisation de cet ABC, notamment sur le domaine des zones humides et biodiversité associée, en cohérence avec le système hydrographique des étangs rétro-littoraux (étang Noir, étang Blanc, étang de Hardy et étang de Soustons). Cet ensemble représente environ 1300 ha.

La Réserve met à disposition de la commune les données dont elle dispose sur le territoire et la prestation demandée représente 12 jours d'intervention des agents de la Réserve naturelle de l'Etang Noir pour inventorier la biodiversité des zones humides communales et proposer des animations grand public autour de ces habitats.

Monsieur Bertrand DESCLAUX, maire de la première commune landaise à avoir porté un ABC, demande quels seront les autres partenaires dans le cadre de cet ABC : Madame Stéphanie DARBLADE cite le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Seignanx (CPIE 40) qui s'occupera également des inventaires.

Monsieur Paul CARRERE souligne l'intérêt d'avoir des réserves naturelles sur les territoires qui représentent une réelle valeur ajoutée pour les communes voisines et leurs habitants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur ce dossier..

Dossier n° 13 - ETANG NOIR - Convention cadre de partenariat avec le Conseil Départemental des Landes

Madame Stéphanie DARBLADE indique que la réserve de l'étang Noir est située sur des propriétés des communes de Tosse et Seignosse qui représentent 57,7% du Site, sur 3 parcelles appartenant au Département des Landes, le reste étant réparti entre 14 propriétaires privés.

La mise en œuvre des pratiques de gestion est largement facilitée sur les parcelles communales et départementales mais plus complexe sur les propriétés privées.

Afin d'assurer au mieux la maîtrise des parcelles avec une « zone tampon » cohérente en termes de gestion et de continuité écologique, le Département des Landes est compétent pour mettre en œuvre une stratégie d'acquisition foncière en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Madame Stéphanie DARBLADE expose le projet de convention avec le Conseil départemental des Landes qui permettrait la mise en œuvre d'un partenariat conduit dans le cadre de la gestion des parcelles acquises par le Département et situées dans le périmètre de la Réserve Naturelle de l'Etang Noir ou aux abords immédiats.

Monsieur Paul CARRERE confirme que la pression foncière dans ces communes littorales du département n'est pas neutre pour la réserve naturelle de l'Etang Noir et que les enjeux sont importants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour l'adoption de cette convention avec le Conseil départemental des Landes pour la gestion des parcelles acquises en cohérence avec le Plan de Gestion de la Réserve.

Dossier n° 14 - MARAIS D'ORX - Convention d'occupation temporaire agricole sur le Marais Nord de la Réserve Naturelle

Madame Fabienne PUYO-SAVARY rappelle que depuis 2016, 4 agriculteurs bénéficient de conventions tripartites avec le Conservatoire du Littoral et le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels sur le Marais Nord leur permettant de bénéficier de subventions via la Politique Agricole Commune de l'Europe (PAC), en échange d'un entretien.

Dans le cadre du Plan de Gestion 2022/2031, une étude a été menée par le Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique (CBNSA) au niveau de ces parcelles agricoles et il est indispensable d'améliorer les habitats notamment par un enlèvement de la matière végétale après fauche.

Madame Fabienne PUYO-SAVARY fait la présentation du contenu des nouvelles conventions qui seront proposées aux 3 agriculteurs restants et incluant un nouveau paragraphe permettant la possibilité de déployer des pratiques favorisant l'enlèvement de la matière végétale (agropastoralisme...), sans pénaliser les exploitants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement sur les termes des conventions d'occupation temporaire tripartites à intervenir avec les agriculteurs qui occupent le site.

Dossier n° 15 - MARAIS D'ORX - Modification du montant du Programme d'investissement 2023-301 relatif à la restauration de digues

Madame Fabienne PUYO-SAVARY indique que lors du vote du budget 2023, le programme de travaux 2023-301 prévoyait plusieurs réparations de digues suite aux intempéries survenues en début d'année, pour un montant initialement estimé à 80 000 € HT, selon un plan de financement faisant appel aux contributions des collectivités adhérentes.

Madame Fabienne PUYO-SAVARY informe qu'à la date de la réunion, seule une digue a été réparée pour un montant de 11 450,00 € H.T. et qu'un dossier « Fonds vert » a été déposé auprès de la DREAL de Nouvelle-Aquitaine pour le financement de ces travaux : un montant de 9 160 € a été obtenu soit 80 % du montant H.T. des réparations réalisées ;.

En parallèle, comme les réparations de digues qui ont été réalisées ont été moins importantes que prévu, il est proposé de fixer à 24 000 € H.T. le montant du programme au lieu des 80 000 € H.T. provisionnés. d'où la possibilité d'un autofinancement à hauteur de 15 140€, sans sollicitation des collectivités adhérentes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour une modification du montant du programme et d'un autofinancement de la dépense restante, compte-tenu de l'attribution d'un « Fonds vert » de 9 160€.

Dossier n° 16 - MARAIS D'ORX - Sollicitation de subventions dans le cadre du dispositif « Fonds vert »

Dans le cadre du dispositif « Fonds vert » proposé par les services de l'Etat pour « accélérer la transition écologique dans les territoires », 2 dossiers de demande ont été déposés pour la réserve naturelle du Marais d'Orx pour financer certaines dépenses de fonctionnement prévues au Budget Primitif 2023. Ces dépenses concernent une étude d'évaluation de la population d'anguilles déployée sur les années 2023 et 2024 pour un montant de 58 062€ et la réparation d'infrastructures d'accueil du public sur le parcours de visite pour un montant de 13 555€ réalisée en 2023.

Fabienne Puyo-Savary informe les élus présents que ces 2 dossiers ont obtenu une aide à hauteur de 80%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de prendre acte des subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Fonds vert » pour ces 2 dossiers.

Dossier n° 17 - SMGMN - Décision modificative n°2 de 2023

La Décision modificative n°2 présentée propose un ajustement budgétaire afin d'assurer la gestion des 3 sites jusqu'à la fin de l'exercice 2023.

Denis Richard expose les modifications proposées sur le budget de fonctionnement notamment avec la perception de recettes supplémentaires dans le cadre des aides allouées par l'Agence de l'Eau pour les Réserves naturelles de l'Etang Noir et du Marais d'Orx, et d'autres parts avec la perception de recettes supplémentaire au bar et à la boutique de la réserve d'Arjuzanx.

Ces ressources supplémentaires sont donc proposées en réaffectation sur les articles permettant l'entretien des véhicules et des bâtiments.

Une opération d'ordre d'un montant supplémentaire de 4 790€ en dépenses et recettes permettra l'amortissement des biens, dans le cadre de la nomenclature M57 (amortissement des biens à l'année N).

En investissement, il est proposé la diminution du programme 2023-301 comme vu dans le dossier 15 et la modification de l'imputation du programme 2021-302 pour la réalisation des travaux de renaturation du Marais-central, sans changement de montant.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 2 590 170€ et celui d'investissement à 1 071 620€.

Monsieur Bertrand DESCLAUX souligne les dépenses d'entretien des véhicules et s'interroge sur la possibilité de convertir une partie de la flotte en électrique pour une meilleure image auprès des visiteurs.

Les équipes de Fabienne Puyo-Savary et Sophie Laugareil doivent parcourir des distances assez importantes avec du matériel sur des pistes ou des chemins en mauvais état ou boueux, et l'utilisation de véhicules 4x4 est indispensable dans de nombreuses circonstances. Depuis 2018, la RNN du Marais d'Orx teste un véhicule électrique type « quad/ pick-up » avec 2 places couvertes et un coffre mais couteux à l'entretien (batteries). Son utilisation est néanmoins pertinente sur la partie du circuit de visite car il est fonctionnel et permet de garantir la quiétude sur le site pour les espèces et les visiteurs.

Sophie Laugareil a expérimenté les rondes d'inspection à vélo (2 VTT mécaniques) l'été dernier autour du lac d'Arjuzanx pour limiter l'utilisation de véhicules thermiques et le vélo de l'étang Noir est régulièrement utilisé pour des déplacements de proximité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement pour les ajustements proposés dans la DM2.

Divers

Sujet 1 :

Monsieur Paul CARRERE sollicite les 2 élus régionaux présents, Madame Sophie WEBER et Monsieur Serge SORE au sujet de la demande de rapprochement de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet avec le Syndicat mixte de gestion des milieux naturels, et la demande de soutien financier pour le congrès des Réserves Naturelles de France, prévu en avril 2024 sur la côte landaise.

Concernant le Courant d'Huchet, Madame Sophie WEBER confirme l'intérêt du Président Alain ROUSSET pour un rapprochement des 2 structures et il lui a donné toute latitude pour une aide politique dans le dossier mais sans budget supplémentaire.

Au niveau de l'organisation du Congrès des Réserves Naturelles 2024 dans les Landes, première fois depuis la création de l'association en 1982, association qui regroupe près de 400 Réserves naturelles (Nationales et Régionales), Madame Sophie WEBER a demandé l'augmentation de la contribution proposée par la Direction de l'Environnement du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine mais sans pouvoir obtenir plus que 15 000 € à ce jour.

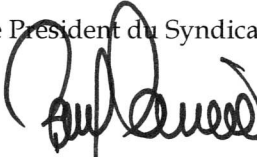
Le Comité Syndical décide de solliciter officiellement le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine par le biais d'un courrier pour une réponse claire sur son soutien dans les projets proposés par le Président du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, à l'échelle du territoire landais.

Sujet 2 :

Présentation des principales actualités des 3 Réserves naturelles nationales et annonce de la date du prochain Comité Syndical pour le **5 mars 2024** à 14h30 à la Réserve du Marais d'Orx.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Le Président du Syndicat Mixte



Paul CARRERE